

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2025

Rapport semestriel de la société

Coil S.A./N.V.

pour la période de six mois close le 30 juin 2025,
préparé conformément aux normes IFRS

Roosveld 5, 3400 Landen, Belgique investors@coil.be www.investors.coil.be



RAPPORT DE GESTION

Définitions :

« K€ » '000 Euros

« EBITDA » Résultat d'exploitation + dotations nettes aux amortissements et provisions

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

(K€) Six mois clos le :	30 juin 2025	30 juin 2024
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires et revenus de licences	8.631	13.135
Résultat d'exploitation	-3.417	749
Marge d'exploitation	-39,6%	5,7%
Résultat avant impôts	-3.552	605
Résultat net	-3.557	452
Marge nette	-41,2%	3,4%
Cash Flow		
EBITDA	-2.322	2.035
EBITDA/chiffre d'affaires et revenus de licences	-26,9%	15,5%
Free Cash Flow (EBITDA — Investissements)	-2.606	1.631
Bilan		
Fonds de roulement opérationnel (Stocks / Créances - Crediteurs)	-2.337	1.421
Actif immobilisé corporel	19.078	20.903
Actif Total	28.182	32.630
Dettes à long terme	175	2.465
Capitaux propres	14.667	21.847

Faits marquants du semestre

Dans un environnement marqué par une demande atone sur les marchés finaux et un climat économique mondial attentiste, COIL a enregistré au premier semestre 2025 une baisse sensible de ses produits d'activité.

Les ventes de sous-traitance ont été pénalisées à la fois par un renforcement de la concurrence en Europe et par le maintien de faibles niveaux de stocks chez les distributeurs de métaux, dans un contexte de demande affaiblie et de volatilité persistante des cours du LME. Dans la même dynamique, les ventes d'offres packagées ont diminué sous l'effet du ralentissement économique et d'une base de comparaison défavorable avec 2024. Enfin, aucun revenu de licence n'a été comptabilisé sur la période au titre de l'accord stratégique en Chine.

La contraction de l'activité et l'absence de revenus de licence ont eu des impacts significatifs sur la rentabilité et la trésorerie. Face à cette dégradation, des mesures conservatoires ont été engagées à court terme afin de préserver la trésorerie. La Société a ainsi déployé au cours du semestre un plan global de redressement financier, articulé autour de trois axes :



- Optimisation des coûts: réduction des stocks de matières premières, ajustement des investissements et adaptation des effectifs, incluant le recours au chômage économique en Belgique et des mesures de licenciement en Allemagne. Ces mesures devraient commencer à porter leur plein effet à compter du second semestre 2025.
- Relance commerciale: intensification des actions auprès des clients stratégiques pour soutenir la reprise des ventes et prospection de nouveaux marchés à fort potentiel - notamment en Asie, au Moyen-Orient et en Inde - où la demande en aluminium anodisé reste soutenue.
- Poursuite de l'accord de licence en Chine : la mise en œuvre se déroule conformément à la feuille de route, fondée sur le transfert de savoir-faire et l'intégration industrielle locale. La ligne de production est désormais presque achevée et devrait entamer sa première phase de tests, laquelle conditionne le versement du prochain paiement d'étape. Toutefois, la Société ne peut à ce stade confirmer que cette étape interviendra avant la fin de l'exercice 2025.

Pour accompagner ce plan et sécuriser durablement sa structure financière, la Société a procédé début octobre à une augmentation de capital réservée d'un montant de 1,3 M€, souscrite en numéraire par des investisseurs privés et des dirigeants (cf. Événements postérieurs au 30 juin 2025). Les fonds levés visent à couvrir les charges d'exploitation courantes et à honorer les engagements financiers de court terme.

Commentaires sur les états financiers

Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2025 s'établit à 8.631 K€, en baisse de -34,3 % par rapport à la même période de 2024. Les ventes de sous-traitance reculent à 6.937 K€ contre 9.196 K€ au premier semestre 2024, et représentent 80 % du chiffre d'affaires total, contre 82,6 % un an plus tôt. Les ventes packagées, où la Société livre directement de l'aluminium anodisé en continu au client final, atteignent 1.694 K€, en baisse de -12,7 %, et représentent 20 % du chiffre d'affaires total, contre 17,4 % un an plus tôt. Aucun revenu de licence n'a été comptabilisé sur la période au titre de l'accord stratégique en Chine, contre 2.000 K€ un an plus tôt.

L'EBITDA ressort à -2.322 K€, en baisse de -4.357 K€ sous l'effet :

- i) d'une baisse de la marge brute (-4.091 K€), liée à la diminution des revenus de sous-traitance (-2.259 K€) et à l'absence d'autres revenus d'activité (- 2.000 K€), partiellement compensée par la réduction des coûts variables de production, incluant une provision de 419 K€ pour le remboursement d'une subvention énergétique perçue en 2023 en Allemagne ;
- ii) d'une hausse des charges opérationnelles (+266 K€), dont +74 K€ sur les charges de personnel et +192 K€ sur les autres charges.

Les amortissements d'immobilisations corporelles s'établissent à 1.095 K€, contre 1.285 K€ au premier semestre 2024.

Le résultat d'exploitation ressort à -3.417 K€, contre un bénéfice de +749 K€ un an plus tôt et le résultat net avant impôts à -3.553 K€, contre +605 K€.

Après impôts (4 K€), le résultat net est négatif à - 3.557 K€, en recul de - 4.009 K€ par rapport au premier semestre 2024.

Bilan consolidé

Les immobilisations corporelles diminuent de 19.888 K€ au 31 décembre 2024 à 19.078 K€ au 30 juin 2025, traduisant un niveau d'investissements limité (281 K€, dont 27 K€ en droits d'utilisation des biens, contre 624 K€ sur l'ensemble de l'année 2024).



La valeur des stocks demeure stable à 2.353 K€.

Les créances augmentent de + 365 K€, en raison des délais de paiement allongés pour certains clients, liés à la conjoncture économique et à quelques litiges. Au 30 juin 2025, le solde du compte courant et des avances à l'administrateur délégué s'élève à 940 K€ et celui du membre indépendant du conseil d'administration à 10 K€.

La trésorerie s'établit à 294 K€ au 30 juin 2025, contre 496 K€ au 31 décembre 2024 et 1.570 K€ au 30 juin 2024, en raison de la baisse d'activité et de l'absence de revenus de licence.

Au passif, après prise en compte du résultat semestriel, les capitaux propres s'élèvent à 14.667 K€, en baisse de -3.557 K€ par rapport au 31 décembre 2024.

Le poste créditeurs augmente de +3.290 K€ pour atteindre 8.682 K€ au 30 juin 2025. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse des dettes fournisseurs et autres augmentent (+1,8 M€), reflétant le report de paiement d'un volume important de factures échues en raison de l'EBITDA opérationnel négatif
- le paiement différé des honoraires de l'administrateur délégué et du délégué à la gestion journalière (+825 K€)
- et la facturation reçue de EMC (Surface Technologies Limited) pour les honoraires du délégué à la gestion journalière au titre du second semestre 2025 (588 K€)

Le poste créditeurs intègre également une provision de 1.000 K€ relative aux bonus décidés en faveur de l'administrateur délégué (CEO) et du délégué à la gestion journalière¹.

Les provisions demeurent stables à 92 K€.

Les prêts bancaires diminuent de -359 K€ à 4.741 K€. Au cours du semestre, la Société a remboursé des emprunts pour un total de 560 K€. Le montant des factures escomptées via l'« Open Invoice Discounting » augmente de + 296 K€, pour s'établir à 1.077 K€ au 30 juin 2025, contre 781 K€ au 31 décembre 2024. La dette liée aux droits d'utilisation des biens a diminué de -96 K€ et s'élève à 315 K€ au 30 juin 2025.

Il est rappelé que La société est soumise à des covenants (obligations de respecter certains ratios financiers) dans le cadre de ses emprunts bancaires. En raison de la baisse des résultats 2023 et 2024, le ratio Dette nette / EBITDA < 2,00 n'a pas été respecté au 31 décembre 2025 pour deux établissements bancaires belges. Malgré cela, la Société a strictement honoré ses obligations contractuelles (remboursement du capital et intérêts). En début d'exercice, les deux banques ont accordé une dérogation temporaire. La première en raison des circonstances exceptionnelles, et la seconde dans le cadre d'un nouvel accord de financement, assorti de marges rehaussées et de modalités révisées sous forme d'avance à terme fixe (straight loan), remboursable de septembre 2025 à fin 2026 à raison de 63 K€ par mois. En conséquence, un montant de dettes financières à long terme a été reclassé en dettes à court terme pour un montant de 1.543 K€. La dette nette demeure néanmoins maîtrisée, avec un taux d'endettement par rapport aux fonds propres s'établissant à 30,3 % au 30 juin 2025, contre 25,3 % au 31 décembre 2024.

¹ Comme mentionné dans les comptes annuels consolidés 2024, le conseil d'administration, réuni le 31 août 2024, a approuvé l'octroi d'un bonus de 1 000 K€, réparti à parts égales entre l'administrateur délégué (CEO) et le délégué à la gestion journalière. Conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations, les bénéficiaires se sont abstenus de participer aux délibérations et au vote. Cette décision a été motivée par les progrès réalisés dans l'évolution du modèle économique de la Société, notamment à travers la conclusion d'un accord stratégique en Chine générant déjà des premiers effets positifs et ouvrant de nouvelles perspectives de développement. Le versement de ce bonus reste subordonné à une décision ultérieure du conseil, en fonction de la situation de trésorerie de la Société, la part du bonus attribuée au CEO étant prioritairement affectée à l'apurement de son compte courant.



Risques et incertitudes

Les principaux facteurs de risques et incertitudes propres à la Société sont décrits dans les comptes annuels consolidés 2024. Cette analyse des risques reste valable pour l'appréciation des principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée. Ces éléments appellent toutefois la mise à jour suivante :

Litige commercial

En octobre 2023, la Société et d'autres parties ont reçu un avis de procédure judiciaire émanant du conseiller juridique d'Almeco SpA concernant la vente en 2015 par le liquidateur judiciaire du fonds de commerce détenu auparavant par Italfinish. La Société, ayant agi de bonne foi dans cette transaction et n'ayant jamais eu de relation juridique avec Almeco SpA, considère cette notification comme abusive à son égard. Déterminée à défendre ses intérêts, la Société a mandaté un avocat pour assurer le suivi de cette affaire. À la date du présent rapport, aucune nouvelle information n'a été communiquée par les avocats d'Almeco.

Procédure introduite par des actionnaires minoritaires de COIL SA

Un litige oppose huit actionnaires minoritaires, représentant ensemble 2,67% du capital de Coil SA, au conseil d'administration de la Société. Suite à des négociations confidentielles, les actionnaires minoritaires concernés ont soudainement allégué qu'un accord contraignant avait été conclu concernant la reprise de leurs actions. La Société et le conseil d'administration de la Société ont contesté l'existence d'un tel accord. Cette discussion a donné lieu à l'introduction d'une procédure devant le Tribunal d'entreprise francophone de Bruxelles, dans laquelle les actionnaires minoritaires exigent l'exécution de ce prétendu accord et réclament le paiement d'un prix de 914.437,50 euros plus intérêts d'un des membres du conseil d'administration. La Société et le conseil d'administration de la Société contestent cette demande dans son intégralité. Cette affaire a d'abord été renvoyée par le Tribunal d'entreprise francophone de Bruxelles au Tribunal d'entreprise néerlandophone de Bruxelles. Par la suite, le Tribunal d'entreprise néerlandophone de Bruxelles a renvoyé cette affaire au Tribunal d'entreprise d'Anvers. À la date du présent rapport, la date des plaidoiries a été fixée au 1er décembre par le Tribunal d'entreprise d'Anvers.

• Mise en demeure de la société Aluminium Duffel concernant l'anodisation de matériaux pour un projet en Chine

Le 24 janvier 2025, la Société a reçu une mise en demeure de la société Aluminium Duffel concernant l'anodisation de matériaux pour un projet en Chine. Cette réclamation portait sur des non-conformités identifiées dans l'anodisation, notamment des taches noires causées par des impressions fantômes et des rayures additionnelles sur le matériel. Ces défauts ont conduit le client d'Aluminium Duffel à émettre une mise en demeure, accompagnée de demandes d'indemnisation. Une réunion a été organisée dans les locaux d'Aluminium Duffel, réunissant des représentants de la Société, d'Aluminium Duffel, ainsi que des courtiers en assurances et des experts, suivies d'investigations. Les empreintes fantômes ont finalement été nettoyées et le projet a reçu de bonnes critiques. À la date du présent rapport, l'instruction est close.

Évènements postérieurs au 30 juin 2025

Réalisation d'une augmentation de capital réservée

Dans un contexte de contraction marquée de l'activité et de tensions persistantes sur la trésorerie, la Société a procédé le 3 octobre 2025 à une augmentation de capital réservée d'un montant total de 1,3 million d'euros, souscrite en numéraire par des investisseurs privés et plusieurs dirigeants de la Société. Cette opération a pour objectifs de :



- Renforcer les fonds propres et soutenir la mise en œuvre du plan de redressement ;
- Sécuriser la continuité d'exploitation, en offrant une visibilité accrue sur l'horizon de trésorerie ;
- Stabiliser l'actionnariat, autour d'investisseurs de référence engagés dans le soutien à long terme de la Société.

Cette levée de fonds complète les mesures conservatoires mises en œuvre au premier semestre 2025 pour préserver la trésorerie (réduction des stocks, ajustement des investissements et adaptation des effectifs). Les ressources issues de l'opération permettront de financer les charges d'exploitation courantes et de respecter les engagements financiers de court terme, dans un contexte de liquidité tendue. Selon les estimations de la Société, cette augmentation de capital est suffisante pour assurer la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Compte tenu de la situation financière de la Société, le recours à un placement privé s'est imposé comme la solution la plus appropriée et la plus efficace. Le soutien des investisseurs privés et des dirigeants témoigne de leur confiance dans les perspectives de redressement de la Société.

La réalisation de l'augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 octobre 2025. Elle s'inscrit dans le cadre du capital autorisé accordé au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2024, pour une durée de cinq ans à compter de la publication au Moniteur belge du procès-verbal de ladite assemblée, intervenue le 19 février 2024. Le placement privé a été réservé à des investisseurs qualifiés, les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants ayant été supprimés dans l'intérêt social et conformément à l'article 7:191 du Code belge des sociétés et associations.

L'opération s'est traduite par l'émission de 2 600 000 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 0,50 €. Ces actions, entièrement libérées et émises sous forme nominative, portent les mêmes droits que les actions existantes et donnent droit aux dividendes et distributions pour l'exercice en cours et les exercices futurs, le cas échéant.

À l'issue de l'opération, le capital social de COIL s'élève désormais à 8.841.124,87 euros, représenté par 5.392.387 actions ordinaires, contre 7.541.124,87 euros avant augmentation.

Evolution de la gouvernance de la Société

Le Conseil d'administration, réuni les 16 et 23 octobre 2025, a décidé de résilier pour juste cause le contrat liant la Société à Finance & Management International (FMI), représentée par Timothy Hutton, qui assurait jusqu'à présent l'administration déléguée de la Société. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes semestriels, l'événement s'étant produit après la clôture du semestre.

Dans le même temps, le Conseil a nommé Messieurs Jean Schroyen (représentant de la Société SIMAC solutions BV) et Jan Robeyns (représentant de la Société J2Fix BV) en qualité de délégués à la gestion journalière, chargés d'assurer la gestion opérationnelle et de piloter la mise en œuvre du plan de redressement engagé. Fortement ancrés dans l'histoire et la culture industrielle de COIL, Jean Schroyen et Jan Robeyns cumulent à eux deux plus de quarante années d'expérience au sein de la Société et dans le secteur de l'anodisation de l'aluminium. Tous deux apportent une complémentarité précieuse, associant vision stratégique, expertise technique et leadership de terrain. Leur nomination s'inscrit dans la volonté du Conseil d'administration de renforcer la proximité managériale et d'accélérer la transformation de la Société dans un environnement de marché toujours exigeant.

À la date du présent rapport, le conseil d'administration de la société est composé comme suit :

- EMC Surface Technologies Limited, représentée de façon permanente par James Clarke, administrateur délégué et président du conseil d'administration;
- Patrick Chassagne, administrateur; et



Finance and Management International SA, représentée de façon permanente par Tim Hutton, administrateur.

Perspectives

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2025 s'élève à 5.297 K€, en légère progression de +1 % par rapport à la même période de 2024. Cette évolution reflète une baisse modérée des ventes de sous-traitance à 4.272 K€ (-2,3 %), compensée par une hausse des ventes d'offres packagées, en croissance de +17,3 % à 1.026 K€. Aucun revenu de licence n'a été perçu en Chine sur la période, tout comme au troisième trimestre 2024.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice, les produits d'activité atteignent 13.929 K€, en diminution de -24,2 % par rapport à la même période en 2024 qui incluait 2.000 K€ de revenu de licences en Chine. Les ventes de sous-traitance reculent de −17,4 % à 11.209 K€, tandis que les ventes d'offres packagées diminuent de -3,3 % à 2.720 K€. Aucun revenu de licence n'a été enregistré au titre de l'accord de collaboration en Chine sur cette période.

Dans un environnement économique toujours incertain, notamment en Europe, la Société anticipe une baisse de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice 2025. La Société poursuit l'adaptation de son modèle économique en renforçant ses actions sur trois axes : optimisation des coûts, agilité industrielle, et valorisation de son expertise technologique auprès de clients stratégiques et sur de nouveaux marchés à potentiel.

Forte de ses technologies différenciantes, de son engagement en faveur d'une production durable et de la mobilisation de ses équipes, la Société entend transformer les défis actuels en leviers de croissance durable, dans un marché en profonde mutation.

Principales transactions entre parties liées

Nous faisons référence aux transactions entre parties liées enregistrées durant le premier semestre 2025 dans le paragraphe « Parties liées » en page 16.

Attestation de responsabilité

Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2025 sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. De même, nous attestons par la présente que le rapport d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. Ce rapport financier semestriel a été vu et approuvé par le conseil d'administration du 30 octobre 2025.

Bruxelles, le 30 octobre 2025

EMC Surface Technologies Limited, représentée de façon permanente par James Clarke, administrateur délégué et président du conseil d'administration



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 30 juin (K€)	30 juin 2025	30 juin 2024
Chiffre d'affaires	8.631	11.135
Revenus de licences		2.000
Produits de l'activité	8.631	13.135
Variation des stocks	-22	158
Matières premières	-4.109	-4.659
Charges de personnel	-3.126	-3.052
Amortissements et dépreciations	-1.095	-1.285
Autres charges	-3.740	-3.548
Résultat opérationnel courant	-3.417	749
Reprise sur amortissement exceptionelle		
Résultat opérationnel	-3.417	749
Produits financiers	7	7
Charges financières	-143	-152
Résultat net avant impôts	-3.553	605
Impôts différés	-	-
Impôts	-4	-152
Résultat net	-3.557	452
Part du groupe	-3.557	452
Part des minoritaires		
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	30 juin 2025	30 juin 2024
Résultat net après impôts	-3.557	452
Autres éléments du résultat global		
Cash flow hedges	-	-
Résultat total global	-3.557	452
Part du groupe	-3.557	452
Part des minoritaires		
Résultat de base des activités poursuivies par action	-1,27 €	0,16€
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	2.792.387	2.792.387
Résultat dilué des activités poursuivies par action	-1,27 €	0,16€
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	2.792.387	2.792.387



POSITION FINANCIÈRE – BILAN CONSOLIDÉ

Position en K€ au :	30 juin 2025	31 déc.2024	30 juin 2024
Actifs non courant			
Immobilisations corporelles	19.078	19.888	20.903
Immobilisations incorporelles	706	706	1.208
Impôts différés	1.613	1.613	1.637
Garanties & dépôts	54	54	54
Total	21.451	22.261	23.802
Actifs courants			
Stocks	2.353	2.331	2.883
Créances	4.062	3.697	4.375
Impôt courant	22	24	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	294	496	1.570
Total	6.731	6.547	8.840
Total de l'Actif	28.182	28.808	32.642
Capitaux propres			
Capital appelé	7.539	7.539	7.539
Prime d'émission	6.252	6.252	6.252
Réserves	876	4.432	8.056
Total	14.667	18.224	21.847
Passifs non courants			
Établissements de crédit : Dettes à plus d'un an	175	223	2.465
Total	175	223	2.465
Passifs courants			
Dettes bancaires à court terme	4.566	4.877	2.481
Provisions	92	92	94
Créditeurs	8.682	5.393	5.755
Total	13.340	10.361	8.330
Total du Passif	28.182	28.808	32.642



ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 juin (K€)	30 juin 2025	30 juin 2024
Liquidités en début d'exercice	496	187
Cash flow des activités d'exploitation:		
Résultat d'exploitation et autres profits	-3.417	749
Amortissements normaux $+$ Goodwill	1.097	1.285
Amortissements (reprise sur amortissement exceptionnelle subventions)		
Impôts	-3	-140
Diminution/(Augmentation) des créances	-365	-623
Diminution/(Augmentation) des stocks	-22	-173
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et provisions (*)	3.290	1.262
Charges financières (reprise provision intérêts dus en cas de remboursement des subventions)		
Produits financiers	7	7
Charges financières	-143	-152
dont intérêts payés	-143	-151
Total cash flow des activités d'exploitation	445	2.217
Cash flow des activités d'investissement:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-281	-404
Acquisitionsd'immobilisations incorporelles	-5	
Subventions (reprise provision remboursement)		
Total cash flow des activités d'investissement	-286	-404
Ressources nettes de liquidités avant financement	159	1.813
Cash flow des activités de financement:		
Remboursement d'emprunts à long terme	-560	-440
Nouvel emprunt à court-long terme		51
Escompte de factures (Open Invoice Discounting)	296	-41
Remboursement d'emprunts IAS16	-96	
Total cash flow provenant des activités de financement	-360	-430
Augmentation/ (Diminution) des liquidités	-202	1.383
Liquidités en fin d'exercice	294	1.570



MODIFICATIONS AFFECTANT LES FONDS PROPRES

K€	Capital souscrit	Achat actions propres	Prime d'émission	Réserves	Total
Solde au 31 décembre 2023	7.541	-2	6.252	7.604	21.395
Bénéfice/(Perte) net pour la période 2024				-3.164	-3.164
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)				-7	-7
Achat actions propres (contrat de liquidité)					
Solde au 31 décembre 2024	7.541	-2	6.252	4.433	18.224
Résultat global du 1er semestre 2025				-3.557	-3.557
Solde au 30 juin 2025	7.541	-2	6.252	876	14.667

Les capitaux propres s'établissent à 14.667 K€, en diminution de 3.557 K€ par rapport au 31 décembre 2024. Cette diminution tient compte du résultat du semestre (- 3.557 K€).



METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés semestriels du Groupe au 30 juin 2025 sont établis conformément à la norme IAS 34 — Information financière intermédiaire. Ils correspondent à des états financiers intermédiaires résumés, et n'incluent pas l'intégralité des informations nécessaires aux états financiers annuels. Les états financiers consolidés au 30 juin 2025 sont donc à lire de manière conjointe avec les états financiers consolidés du Groupe publiés au 31 décembre 2024.

Les principes comptables appliqués par le Groupe pour établir les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2025 sont identiques à ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2024 à l'exception des amendements des normes IFRS et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces principes comptables sont décrits dans la note 1 des comptes consolidés annuels 2024 et sont conformes aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers intérimaires n'ont pas fait l'objet d'un audit par le commissaire.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Un certain nombre de normes modifiées sont devenues applicables pour la période de référence actuelle. Le Groupe n'a pas eu à modifier ses méthodes comptables ou à procéder à des ajustements rétrospectifs à la suite de l'adoption de ces normes modifiées.

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cette période

Le Groupe n'a pas appliqué de nouvelles exigences IFRS qui ne sont pas encore entrées en vigueur le 30 juin 2025.

Par ailleurs, les nouvelles normes et interprétations ainsi que les amendements aux normes actuelles établis par l'IASB qui seront applicables pour la première fois dans les prochains comptes annuels 2025 ne devraient pas avoir d'impact sur les comptes IFRS de la Société, soit parce qu'ils ne sont pas pertinents pour la Société, soit parce que les règles d'évaluation actuelles sont déjà adaptées en fonction de ces nouveautés.



INFORMATION PAR SEGMENT

La production de Coil Gmbh est pour sa plus grande part réalisée en sous-traitance pour Coil S.A. En conséquence, son chiffre d'affaires est presque entièrement éliminé dans les comptes consolidés.

La majorité du chiffre d'affaires de la Société correspond à l'activité de services de sous-traitance d'anodisation en continu (6.937 K€ au premier semestre 2025, contre 9.196 K€ au premier semestre 2024). Le chiffre d'affaires de la Société comprend également des ventes de solutions packagées, dans lesquelles la Société fournit à la fois le métal et le traitement de surface (1.694 K€ au premier semestre 2025, contre 1.939 K€ au premier semestre 2024).

Aucun autre revenu d'activité n'a été enregistré au premier semestre 2025, contre 2.000 K€ au premier semestre 2024, qui correspondait aux premières redevances issues de l'accord de collaboration et de licence en Chine.

IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles

K€	Terrains et bâtiments		Installations et constructions - en leasing	Mobilier Machines et Outillage	Total immobilisations corporelles	Droit D'utilisation des biens	Total
Valeur d'acquisition							
Au 1er janvier 2025	19.421	66.702	1.597	1.077	88.798	842	89.640
Difference ouverture						285	285
Acquisitions	0	245	0	9	254	27	281
Cessions et désengagements	0	0	0	0	0	-41	-41
Au 30 juin 2025	19.421	66.947	1.597	1.086	89.052	1.113	90.165
Amortissements							
Au 1er janvier 2025	14.140	52.529	1.597	1.046	69.313	431	69.743
Difference Ouverture						285	285
Dotations de l'exercice	198	771	0	7	976	124	1.100
Cessions et désaffectations	0	0	0	0	0	-41	-41
Au 30 juin 2025	14.338	53.300	1.597	1.053	70.289	799	71.088
Au 1er janvier 2025	5.281	14.174	0	31	19.485	412	19.896
Au 30 juin 2025	5.083	13.647	0	33	18.763	315	19.078

Les actifs immobilisés diminuent, passant de 19.896 K€ au 31 décembre 2024 à 19.078 K€ au 30 juin 2025.

Compte tenu de la conjoncture économique incertaine, la Société a continué de reporter certains projets d'investissement. La Société a investi 281 K€ sur le semestre, dont 27K€ de droit d'utilisation des biens, contre 624 K€ sur l'ensemble de l'année 2024. Il est rappelé que la Société a comptabilisé une dette de location-financement additionnelle de 315 K€, liée aux loyers de voitures de sociétés.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'établissent à 1.100 K€ contre 1.285 K€ au premier semestre 2024.



Immobilisations incorporelles

K€	Logiciel	Autres Immo incorporelles	Goodwill	Total
Valeur d'acquisition				
Au 1 ^{er} janvier 2025	1.537	1.634	5.326	8.497
Acquisitions	5	0	0	5
Au 30 juin 2025	1.542	1.634	5.326	8.502
Amortissements				
Au 1 ^{er} janvier 2025	1.497	1.634	4.661	7.792
Reclassement balance d'ouverture	0	0	0	0
Dotations de l'exercice	4	0	0	4
Au 30 juin 2025	1.501	1.634	4.661	7.796
VNC 1 ^{er} janvier 2025	40	0	665	705
Au 30 juin 2025	41	0	665	706

Tests de dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle.

En 2015, la Société a fait l'acquisition de United Anodisers srl pour un montant de 8.650 K€. Au moment de l'acquisition, les montants suivants ont été enregistrés dans les comptes de la Société (en K€) :

Immobilisations corporelles	1.772
Immobilisations incorporelles	1.552
Goodwill	5.326
Total	8.650

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à la valeur de la ligne d'anodisation en continu, la ligne d'anodisation par lots et la ligne de coupe en longueur.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valorisation estimée de la technologie et du savoir-faire découlant des lignes de production acquises. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur des immobilisations identifiées a été enregistrée en goodwill.



Emprunts bancaires

Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting »), atteint 1.077 K€ au 30 juin 2025 contre 452 K€ au 30 Juin 2024. Ce montant est inclus dans la catégorie 'à moins d'un an'.

K€	Echéances	Taux d'intérêt	2025	2024
Coil S.A.				
Crédit d'investissement	2017- 2025	1,75%	0	104
Crédit d'investissement	2017-2025	1,750%	0	107
Crédit d'investissement	2022-2032	2,200%	273	311
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+1,5%	1.000	1.000
Crédit d'investissement	2023-2028	4,511%	176	228
Crédit d'investissement	2023-2028	5,010%	200	251
Autres emprunts	2024-2025	3,580%	144	0
CID Working Capital financing	CID	EURIBOR+1,6%	1.077	452
Autres emprunts	N/A		315	426
Coil GmbH				
Crédit d'investissement	2019-2028	2,65%	1.556	2.075
Frais de financement	-	-	0	-6
Total			4.741	4.947

Échéanciers de remboursement des dettes à long terme, par type de taux :

K€	Au taux fixe		Au taux fixe Au taux variable		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
A moins d'un an	2.217	1.029	2.350	1.452	4.567	2.481
Plus d'un an, moins de deux ans	127	666	0	0	127	666
Plus de deux ans, moins de trois ans	48	672	0	0	48	672
Plus de trois ans, moins de quatre ans	0	678	0	0	0	678
Plus de quatre ans, moins de cinq ans	0	341	0	0	0	341
Plus de cinq ans	0	116	0	0	0	116
Total	2.392	3.502	2.350	1.452	4.742	4.953
Frais financiers	-	-	-	-	0	-5
Total	2.392	3.502	2.350	1.452	4.741	4.947



PARTIES LIEES

La Société a enregistré les charges suivantes au titre des rémunérations et autres avantages pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2025 :

Catégorie de partie liée (en K€)	2025
Administrateurs (*)(****)	128
Administrateur déléguée (CEO) (FMI)(*)(**)(***)(****)	711
Délégué à la gestion journalière (EMC)(*)(**)(***)(****)	612
Management exécutif (*) (**)	381
Personnes étroitement liées aux dirigeants (C.Hutton)	0
EMC GROUP TEAM	0

^{*} pour les indépendants, la rémunération représente le coût total pour la Société. Le prestataire est responsable de ses propres cotisations sociales et autres charges.

Il est rappelé que le conseil d'administration du 26 janvier 2022 a approuvé l'indexation des frais de gestion annuels de l'administrateur délégué (FMI) et du délégué à la gestion journalière (EMC) (+3,65 % pour 2025). Il est également précisé qu'une partie significative des honoraires dus à FMI et EMC a été différée, ces montants n'ayant pas été versés et ne devant l'être qu'une fois la situation de trésorerie de la Société le permettra. Au 30 juin 2025, la Société a enregistré une charge à payer relative au titre du premier semestre 2025 de 1.445 K€ (incluant la provision pour le bonus de 500 K€) pour l'administrateur délégué et de 946 K€ (incluant la provision pour le bonus de 500K€) pour le délégué à la gestion journalière.

Les seules autres créances et dettes envers des parties liées étaient celles avec d'autres entreprises du Groupe et ont été en conséquence éliminées dans les états financiers présentés.

Au 30 juin 2025, le montant du compte courant de l'administrateur délégué (CEO) s'élève à 940 K€ (ce montant ne tient pas compte des intérêts). Les intérêts légaux applicables à ce compte sont calculés en fin de chaque année. Ce compte courant devrait être apuré avec le versement du solde des honoraires dus à l'administrateur délégué et du bonus octroyé lors du conseil d'administration du 31 août 2024, dont le paiement demeure subordonné à une décision ultérieure en fonction de la situation de trésorerie².

Il est précisé que la résiliation en octobre 2025 du contrat avec Finance & Management International (FMI), représentée par Timothy Hutton, qui assurait jusqu'à présent l'administration déléguée de la Société, pourrait avoir une incidence sur la présentation des parties liées à la clôture de l'exercice.

Enfin, le conseil d'administration, réuni le 8 avril 2025, a approuvé une facilité de crédit de 160 K€ au bénéfice de Patrick Chassagne (administrateur), avec échéance au 31 décembre 2028. Les conditions de cette facilité sont stipulées dans un contrat entre les deux parties. Cette décision a été prise conformément à la procédure relative aux conflits d'intérêts.

Au 30 juin 2025, le montant du compte courant de l'administrateur Patrick Chassagne s'élève à 10 K€.

^{**} Le délai de préavis est de 12 mois pour l'administrateur délégué, le délégué à la gestion journalière et le management exécutif opérationnel. Il est de 6 mois pour le management exécutif financier.

^{***} EMC (Surface Technologies) Limited

^{*****} incluant au premier semestre 2025 des avantages en nature pour un montant de 7 K€ pour un administrateur et de 24 K€ pour le délégué à la gestion journalière.

^{*****} incluant au premier semestre 2025 des avantages en nature pour un montant de 37 K€ et des indemnités pour frais à l'étranger ("Overseas Expense Allowance") pour un montant de 86 K€.

² Il est rappelé que le conseil d'administration, réuni le 31 août 2024, a approuvé l'octroi d'un bonus de 1 000 K€, réparti à parts égales entre l'administrateur délégué (CEO) et le délégué à la gestion journalière. Conformément à l'article 7 :96 du Code belge des Sociétés et Associations, les bénéficiaires se sont abstenus de participer aux délibérations et au vote. Cette décision a été motivée par les progrès réalisés dans l'évolution du modèle économique de la Société, notamment à travers la conclusion d'un accord stratégique en Chine générant déjà des premiers effets positifs et ouvrant de nouvelles perspectives de développement. Le versement de ce bonus reste subordonné à une décision ultérieure du conseil, en fonction de la situation de trésorerie de la Société, la part du bonus attribuée au CEO étant prioritairement affectée à l'apurement de son compte courant.

